



Le réseau des Directrices et Directeurs de  
Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

Le rendez-vous  
des équipes de  
PLIE

N° 11  
Mars 2013

EUROPLIE, LE RESEAU DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES DES PLIE

DANS CE NUMERO

## Nouvelles d'EUROPLIE

EUROPLIE a organisé en début d'année ses rencontres nationales les 7 et 8 février à Capestang dans l'Hérault. Vous étiez plus de 100 participants représentant une quarantaine de structures venant des quatre coins du territoire national. L'innovation sociale a été le fil rouge de l'évènement, la relation aux acteurs économiques ainsi que l'accompagnement ont été des sujets largement débattus. Lors de ces rencontres, les sujets d'actualité comme l'Acte III de la décentralisation et la programmation des fonds européens 2014-2020 ont pu être discutées. *#Retrouvez le compte rendu des tables rondes en page 2 #*

EUROPLIE a été auditionné par la Mission d'Information Pôle Emploi et Service Public de l'emploi le 12 février dernier à l'Assemblée Nationale. En ces temps de hausse du chômage et dans un contexte budgétaire défavorable, l'intention des représentants d'EUROPLIE à la commission a été d'insister sur l'ancrage territorial des PLIE et leur complémentarité avec Pôle Emploi et les Missions Locales pour

prendre en charge les populations pour qui le droit commun ne suffit pas. Ils ont souligné que la recherche de transversalité entre les différentes politiques doit être poursuivie, et que les PLIE sont des outils permettant davantage de cohérence dans l'action en direction des populations les plus fragilisées. Une note synthétique retraçant les objectifs de cette mission, un résumé des échanges entre les représentants d'EUROPLIE et les membres de la Commission, et une succincte analyse des possibles suites et pistes de travail de cette audition a été envoyée mi-mars à tous les adhérents. *# Lien vidéo : [www.assemblee-nationale.tv](http://www.assemblee-nationale.tv) #*

Enfin, le site internet d'EUROPLIE a été définitivement fermé, nous vous prions de nous excuser pour les gênes occasionnées à sa fermeture tardive. Nous commencerons très prochainement la conception du nouveau site. Si vous souhaitez contribuer à la création de ce site, ou apporter des suggestions, n'hésitez pas à contacter le Centre de Ressources.

Retour sur les Rencontres  
Nationales d'EUROPLIE 2013

Page 2

Europe & Economie Sociale et  
Solidaire -En bref

Page 3

Le non-recours

Page 4

Agenda- A lire

Page 5

# Les Rencontres Nationales d'EUROPLIE



A l'aube de la nouvelle programmation 2014-2020 et de l'Acte III de la décentralisation, le réseau EUROPLIE vous a proposé de vous réunir, acteurs des PLIE, de l'insertion et des collectivités locales afin de débattre des différents enjeux et défis à venir que nous aurons à relever sur les questions d'emploi et d'insertion. Pendant deux jours, nous avons échangé autour du thème de l'innovation, voici un bref compte rendu des échanges des différentes tables rondes :

## Continuer à innover un enjeu majeur pour les PLIE

L'innovation a été le fil de rouge de l'évènement. L'aptitude à créer des projets adaptés aux territoires est l'essence même des PLIE. Cependant, les lourdeurs administratives, la logique descendante des politiques et la culture de résultat n'ont pas favorisé l'innovation ces dernières années ; ces facteurs ont même essoufflé cette dynamique. L'innovation est un formidable moteur de croissance économique et de développement ; et dans le contexte national actuel, l'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire (ESS) est un levier que les PLIE doivent utiliser pour continuer à innover. Des pistes de travail ont été évoquées :

- Dans le contexte de crise économique et financière, il ne faut pas se limiter à la seule employabilité des adhérents/public. Face à la situation de crise se développent de nouveaux modèles, des initiatives alternatives sur nos territoires. On peut citer le troc, les épiceries solidaires... S'appuyer sur ces initiatives et encourager la créativité des habitants et des adhérents des PLIE peut être une clé d'action d'innovation sociale.
- Une deuxième piste évoquée a été de chercher des financements qui ne soient pas forcément issus de la finance publique et de l'insertion. Il existe de nombreux financements pour soutenir l'innovation, comme les crédits d'impôt à l'innovation, les Plans Locaux de Revitalisation (PLR), les clauses sociales dans les marchés privés, etc.
- Une grande plus-value des PLIE est leur capacité à créer du lien avec les acteurs du territoire, à mutualiser avec les acteurs de l'insertion et du monde économique. Diversifier les interlocuteurs sur le territoire, se rapprocher par exemple des universités et diversifier les types de partenariats ; notamment avec les entreprises.

Bref, saisir les opportunités déjà existantes sur le territoire !

## Quel public pour quel accompagnement ?

Les publics PLIE sont ceux qui ne trouvent pas dans le droit commun l'accompagnement nécessaire pour retrouver un emploi et d'après la circulaire DGEFP les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD), les bénéficiaires de minimas sociaux, les Travailleurs Handicapés (TH)...

Depuis quelques années des tendances fortes apparaissent dans les protocoles PLIE :

- Les seniors (+ de 45 ans) de plus en plus en difficulté ;
- Les jeunes ;

- Les primo-arrivants ;
- Le public féminin (+ de 60% des publics accompagnés dans certains PLIE) ;
- Les habitants issus des quartiers défavorisés (le PLIE est, selon les territoires, le volet emploi du Contrat urbain de cohésion sociale) ;
- Les travailleurs pauvres (cf. note d'information d'EUROPLIE n°10 page 4). Les PLIE posent la question d'une implication en direction des travailleurs pauvres. Cette question n'est pas tranchée. Les PLIE sortent parfois du dispositif des participants qui ne travaillent qu'à temps partiel, de fait des travailleurs pauvres, la question est donc complexe et à prendre en compte.

Concernant l'accompagnement, le thème du non-recours (cf. page 4) a été largement abordé ; d'autre part il a été souligné le fait de mettre le participant au cœur de l'accompagnement car lui-même a souvent les solutions les mieux adaptées à sa situation pour revenir vers l'emploi. Enfin une démarche de certification (AFNOR référence 209) pour l'accompagnement a été exposée, elle permet de faire reconnaître la qualité de service, d'attester de l'engagement des équipes mais de travailler également à l'amélioration de l'accompagnement. Cette certification fera l'objet d'une journée technique. Nous ne manquerons pas de vous communiquer au plus vite le programme.

## Vers une refondation des collaborations avec les collectivités pour 2014 ?

La perspective de la nouvelle programmation 2014-2020 ainsi que la réforme de l'organisation de l'Etat, des collectivités et l'acte III de la loi de décentralisation, rendent d'autant plus d'actualité la nécessité pour les PLIE de clarifier voire de repenser leur positionnement. Ce positionnement nécessite de définir leur territoire d'intervention et les partenariats développés ainsi que l'organisation la plus adaptée pour la gestion de l'enveloppe FSE. Les différents échanges et témoignages sur cette table ronde ont fait ressortir 4 problématiques.

- Face à l'acte III de la décentralisation, est-ce que les PLIE ont leur place ? Le projet de loi devrait dispatcher les trois piliers sur lesquels s'appuient les PLIE : insertion, formation et emploi. La cohérence d'intervention sur un territoire se posera donc encore ;
- Au vu des problématiques liées à l'emploi et l'insertion, quelles sont les attentes des collectivités ?
- Quels liens avec les PLIE ?
- Quelles perspectives ont-elles par rapport à la future programmation 2014-2020 ?

Certes, les positions ont été multiples et propres à chaque territoire représenté. Les problématiques de la répartition et synergies des compétences territoriales ont été débattues. Au vu des incertitudes, il faudra attendre le vote du budget européen, puis sa déclinaison nationale, voire régionale, le rôle de la DGEFP, la procédure de l'appel à projet, les futurs Plans d'Action Communs (PAC), etc. Il nous faudra donc rester vigilant et poursuivre une réflexion commune.

## CHIFFRES CLES EN FRANCE

14 570 270 528 euros

En France au 13 mars 2013, 87164 projets reçoivent un soutien de l'Union européenne, pour un montant total de 38 237 992 413 euros.

57412 projets pour 14 570 270 528 euros pour le FSE  
28680 projets pour 21 000 489 212 euros pour le FEDER

Selon le rapport 2012,  
De l'observatoire national des zones urbaines sensibles

Plus de **4 millions** d'habitants vivent en ZUS

**36%** de la population sous le seuil de pauvreté

**22.7%** des actifs au chômage

**2.7** points de hausse du taux de chômage des femmes

**57.3%** des élèves rejoignent la voie professionnelle au lycée

**25%** des habitants disent avoir déjà subi des discriminations

## & du côté des quartiers,

### Quartier, engageons le changement !

La concertation nationale sur la politique de la ville a été lancée par le ministre délégué à la Ville, François Lamy, le 11 octobre dernier. Après trois mois de débat avec 150 acteurs, le Comité interministériel des villes présidé par Jean-Marc Ayrault a pris 27 décisions pour le rétablissement de l'égalité républicaine dans les quartiers. Le Premier ministre a détaillé, entre autres, les mesures pour l'emploi dans les quartiers.

- Mobiliser 30% des emplois d'avenir en faveur des jeunes peu ou pas qualifiés en recherche d'emploi dans les quartiers prioritaires.
- Renforcer la part des résidents des quartiers prioritaires bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion, avec un objectif de 12% pour les contrats aidés du secteur marchand d'ici 2015.
- Renforcer la part des jeunes issus d'un quartier prioritaire bénéficiaires d'un contrat d'insertion dans la vie sociale, avec un objectif de 20% d'ici 2015.
- Favoriser l'accès à la qualification des résidents des quartiers grâce à leur prise en compte dans le cadre des conventions avec les réseaux de développeurs de l'apprentissage, des contrats de plan régionaux de développement de la formation professionnelle, des pactes régionaux pour la réussite éducative et professionnelle et de la convention d'objectifs entre l'État et l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme.
- Doubler la part des résidents des quartiers prioritaires parmi les bénéficiaires du nouvel accompagnement pour la création ou la reprise d'entreprise (NACRE).
- Conventionner avec Pôle Emploi sur la présence et l'offre de services de Pôle emploi pour les habitants des quartiers prioritaires.

Retrouvez l'intégralité des décisions : [www.ville.gouv.fr](http://www.ville.gouv.fr)

## Nouvelles....

### De France

#### Le couple meilleur rempart contre le chômage ?

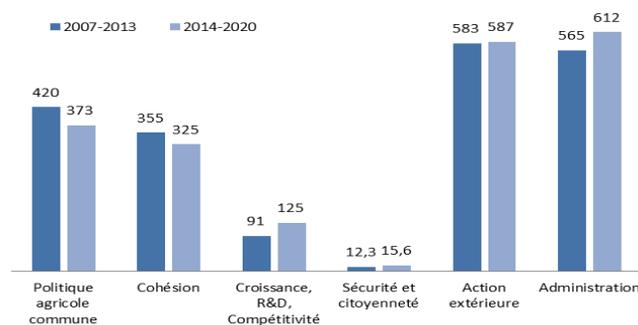
Une étude statistique de l'INSEE démontre que chez les 30-54 ans, le taux de chômage des personnes célibataires est de 13% pour les hommes et 12% pour les femmes, alors qu'il ne dépasse pas 5% et 6% pour les hommes et les femmes en couple. Comment expliquer cette surprenante inégalité sur le front de l'emploi ? Est-ce le chômage qui favorise le célibat ou l'inverse ?

#### Associations : Plus de subvention pour relancer l'innovation !

Une enquête menée par le centre économique de la Sorbonne évaluait en 2005 à 34% la part de subventions dans les financements des associations et celles des commandes publiques à 17%. Aujourd'hui, les parts respectives seraient respectivement de 25% pour les subventions et de 22% pour les commandes publiques. La logique d'appel d'offre limite l'innovation au sein des associations. L'impression qui a dominé ces dernières années est que l'innovation s'essouffle, qu'elle s'exprime plus difficilement. Le cadre d'intervention semble devenir plus rigide au fil du temps. Ainsi, les procédures de gestion (des fonds européens), si elles permettent une gestion saine et transparente des fonds publics, freinent les possibilités d'innovation. De même, le développement des logiques d'appel à projets ont l'avantage de bien préciser les commandes des financeurs, mais elles ne poussent pas les prestataires de services à innover. La commande (logique descendante) n'est-elle pas en partie un frein à l'innovation en uniformisant le contenu des actions ?

## D'Europe,

Le budget 2014-2020 voté par le conseil européen le 8 février dernier a été invalidé par le Parlement européen quelques heures après. Ci-dessous, vous trouverez une comparaison entre ce budget et le budget de la période 2007-2013 :



Budget en crédits d'engagement en milliards d'euros, pour le cadre financier pluriannuel Européen

# Le non-recours

Le non-recours est la situation des personnes ou des ménages qui, pour différentes raisons, n'accèdent pas aux droits et services auxquels ils peuvent prétendre. Ces différentes raisons peuvent se justifier par un manque d'information, par la complexité des démarches, par le contenu de l'offre ou encore par une inhibition des ayants droit.

La question du non-recours ne porte pas sur les seules prestations sociales financières, elle touche la protection sociale dans son ensemble et au-delà bien d'autres domaines de l'intervention publique. De très nombreuses études ont calculé ou estimé des taux de non-recours à divers dispositifs et programmes sociaux, que ce soit dans les domaines de la santé, du logement, de la formation, de l'insertion professionnelle, des prestations sociales financières, des services à la personne, des services de garde de jeunes enfants, etc. Ces différentes études indiquent que les taux de non-recours se situent en moyenne un peu en-dessous de 40 %.

Mais ce phénomène a des effets pervers sur l'économie, selon les chercheurs de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore), rattachés au CNRS. L'accès aux droits et indirectement le non-recours sont ainsi considérés comme des enjeux de bonne gestion des ressources publiques. Ils ajoutent que le non-recours est destructeur de richesse, les non-dépenses liées au non-recours peuvent être vues comme des économies, mais ce serait oublier le surcoût qu'elles induisent à terme pour la collectivité ; les dommages sanitaires et sociaux qu'elles provoquent reviennent ensuite peser sur le système social.

Une chercheuse d'Odenore, Nathalie Blanchet, se penche particulièrement sur le cas des PLIE. L'objet de sa thèse est de déterminer l'utilité de l'adhésion aux dispositifs PLIE, si ce mode de fonctionnement, défini autour de la responsabilisation et de l'adhésion du bénéficiaire, génère des comportements de non-recours, et si oui comment s'expriment ces non-recours. Nathalie Blanchet nous a présentés les premiers résultats de sa thèse lors des rencontres nationales d'EUROPLIE les 7 et 8 février dernier à Capestang dans l'Hérault. Vous pourrez consulter l'intégralité de sa thèse dans quelques mois.



Le système administratif français est performant pour suivre et corriger les situations de trop-perçu ou de fraude. Pourtant, c'est sur la fraude, phénomène condamnable mais marginal, que s'est concentré le discours politique ces dernières années, stigmatisant les personnes en situation de précarité et pouvant légitimement prétendre à des prestations sociales. Ce discours libéral dénonce de «mauvais pauvres», et assimile ces dispositifs à de l'assistanat prolongé. Le défi pour le nouveau gouvernement qui s'est largement détaché du discours de son prédécesseur à ce sujet, serait de mieux repérer les situations de non-recours et leurs causes.

## LE NON-RECOURS, EN CHIFFRES

Huit Français sur dix estiment qu'«il y a trop d'assistanat et (que) beaucoup de gens abusent des aides sociales» (sondage Ifop)

Alors que selon Odenore, l'Observatoire des non-recours aux droits et services :

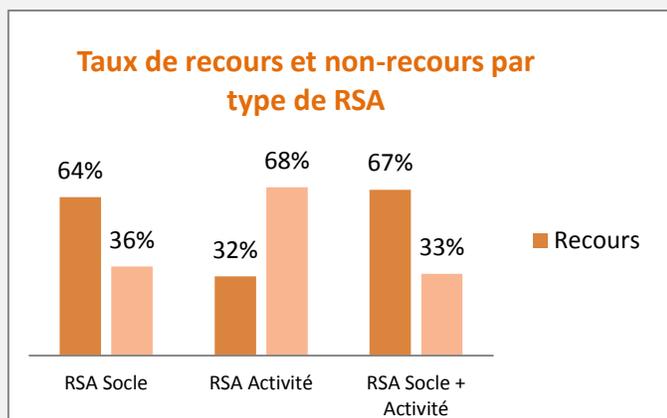
- Le non-recours représente **5,3 milliards** pour le RSA, et **4,7 milliards** pour les prestations familiales et de logement,
- Les fraudes aux prestations sociales, **4 milliards** d'euros,
- Les fraudes aux cotisations, **16 milliards**,
- L'évasion fiscale, **25 milliards**.

**39%** des demandeurs d'emplois de moins de 50 ans éligibles aux prestations chômage n'ont pas recours à l'allocation. (INSEE 2003-2006)

## LE CAS DU RSA

La DARES estime à 4 milliards d'euros la non-dépense engendrée par le non-recours au RSA pour l'année 2011.

Pour les trois types de RSA, le taux de non-recours s'élève à 50 %.



Pour aller plus loin...

L'envers de la "fraude sociale", le scandale du non-recours aux droits sociaux, ONDENORE, Paris: La découverte, 2012.

Nathalie BLANCHET – recherche doctorale, Responsabilisation individuelle et non-recours aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle. Le cas des PLIE en Rhône-Alpes.\*

## L'AGENDA D'EUROPLIE

### Conseil d'Administration d'EUROPLIE

Le 12 Avril 2013

#### A Lyon

Le Conseil d'Administration se réunira à Lyon pour la seconde fois de l'année.

### Assemblée Générale

Juin 2013

Les adhérents de l'association recevront prochainement les invitations.

## Agenda

### 8ème Journée Nationale de l'Irdsu « Une Politique de la Ville ambitieuse, innovante et solidaire pour tous les territoires »

22 mars 2013

#### A Moulins

L'Inter réseaux des professionnels du développement social urbain (Irdsu) organise la 8e Journée nationale des professionnels de la politique de la ville et du développement social urbain, sur le thème de "la mise en œuvre de la nouvelle politique de la ville". C'est le réseau DSU Auvergne qui accueillera ce rendez-vous annuel.

### Journée sur les emplois verts

22 mars

#### A Lyon

Dans le cadre de la préparation de la programmation Europe 2014-2020, la CRESS Rhône-Alpes entend mettre en œuvre une démarche volontaire permettant d'aboutir à une stratégie régionale « Economie Sociale Solidaire » qui puisse être partagée par les acteurs de l'ESS en partenariat avec l'Etat et la Région Rhône-Alpes. Cette journée sur les emplois verts portera sur la thématique : Croissance inclusive et développement des emplois verts.

### Le projet de loi de décentralisation

10 avril 2013

#### A Paris

Le projet de loi de décentralisation sera présenté le 10 avril prochain en Conseil des ministres.

### Conférence parlementaire sur l'Économie Sociale et Solidaire

28 mai 2013

#### A Paris

En présence de Benoît Hamon et Thierry Repentin. Cette conférence aura pour but de réunir et favoriser les échanges entre de nombreux parlementaires, élus locaux et acteurs institutionnels, et l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire : mutuelles, coopératives, associations mais également les financeurs ou encore les conseils qui accompagnent cette économie.

## À lire

### Rapport Stratégique 2012 sur la mise en œuvre du cadre de référence stratégique national et des programmes opérationnels 2007-2013

#### DATAR

Le Rapport stratégique 2012 sur la mise en œuvre de la politique de cohésion en France, préparé par la DATAR en association avec la DGEFP, la DégéOM et la DMAT, apporte des éléments chiffrés sur la contribution des programmes aux objectifs de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale, aux missions spécifiques des Fonds (FEDER, FSE), aux Orientations Stratégiques Communautaires et leur déclinaison dans le Cadre de Référence Stratégique National (CRSN), ainsi qu'aux priorités de la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi.

Cet exercice coïncide avec les travaux préparatoires de la future programmation 2014-2020 et, dans un contexte de crise économique et financière, il est l'occasion de porter un regard critique sur la réalisation des objectifs du CRSN et des programmes opérationnels, en vue d'en tirer des enseignements pour la préparation des futurs Accords de partenariat et PO.

[www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)

### Les enjeux d'une réforme de financement de l'insertion par l'activité économique

#### CNEI

Les ministres du travail, de l'économie et de l'économie sociale et solidaire ont demandé à l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'inspection générale des finances (IGF) de mener une mission conjointe sur une réforme des financements de l'insertion par l'activité économique (IAE). L'objectif de cette mission est d'aboutir à une « mise en œuvre souple et une adaptation aux besoins des SIAE, permettant leur développement au bénéfice des publics les plus éloignés de l'emploi ». Suite à son audition le 19 septembre dernier, le Comité National des Entreprises d'insertion (CNEI) a élaboré un rapport complet rassemblant tous les éléments relatifs à ses propositions concernant ce projet de réforme.

[www.cnei.org](http://www.cnei.org)

### Mise en œuvre des clauses sociales : de la réflexion à la pratique

#### DIRECCTE Rhône-Alpes

La Directe Rhône-Alpes publie un guide sur la mise en œuvre des clauses sociales. Depuis quelques années déjà, les marchés publics servent de levier dans la lutte contre le chômage. En région Rhône-Alpes, on constate le volontarisme des maîtres d'ouvrage publics en matière d'insertion des personnes éloignées de l'emploi. Ce mémento vient donc à point nommé pour guider les décideurs dans la mise en œuvre des clauses sociales au travers d'un appui technique à leur rédaction dans les marchés de travaux et de services.

[www.rhone-alpes.directe.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.directe.gouv.fr)

## Appel à cotisation et à participation pour 2013

Afin de poursuivre son activité en faveur des PLIE, EUROPLIE a besoin de votre contribution, qu'elle soit financière à travers le versement de votre cotisation, ou active à travers votre participation aux rencontres et aux groupes de réflexion. Notre réseau national reste résolument engagé au plus près des équipes techniques, au service des publics vulnérables, mais cet espace d'échanges et d'actions ne peut exister sans l'engagement de ses adhérents.

Nous vous remercions de votre soutien contre vents et marées et vous apporterons le nôtre face aux nouveaux défis qui nous attendent.

## L'Assistance Technique aux PLIE : Un service sur mesure

L'assistance technique aux PLIE se développe sous forme d'une offre de services. EUROPLIE propose la mise en place d'une action d'appui technique à un ou plusieurs PLIE demandeurs, à une collectivité... Cette assistance technique est réalisée par des directeurs ou techniciens repérés dans le réseau EUROPLIE et reconnus comme experts sur les différents axes de travail (problématiques, outils, structures, etc). La prestation peut porter, pour exemples, sur la gestion de parcours, le développement de l'emploi dans les marchés publics, le développement du lien aux entreprises, l'animation de la piste d'audit du FSE.

## Centre de Ressources

8 rue Traversière,  
95000 Cergy  
01 30 32 85 24

[contact@europlie.asso.fr](mailto:contact@europlie.asso.fr)

Présidente : Claudine Camilleri  
Vice-Président : William Ameri

Chargée de mission : Anne-Julie Beuscart

Cette lettre d'information est ouverte aux adhérents :

Pour présenter votre structure, proposer des événements ou partager votre opinion, vous pouvez nous communiquer toute demande par mail ou par courrier au Centre de Ressources.